Bulletin d'adhésion 2018

Réseau Professionnel Auvergne-Rhône-Alpes de Traction Animale

**Le Réseau Professionnel Auvergne-Rhône-Alpes de Traction Animale a pour but de :**

* Promouvoir la traction animale dans la région Auvergne-Rhône Alpes notamment les équidés au travail
* Animer le réseau des acteurs de la filière (professionnel, association, institution, centre de formation...)
* Représenter et défendre les intérêts collectifs des acteurs de la filière auprès des pouvoirs publics
* Améliorer les conditions de travail et les performances des professionnels de la filière
* Conseiller et accompagner les collectivités, utilisateurs et porteurs de projets hippomobile

Consciente de la nécessité de mutualiser les forces, l'association privilégie les actions en partenariat avec des organisations ou acteurs poursuivant les mêmes buts.

**Ses actions sont notamment :**

* Des actions de communications de tout type (Salons et événements, journées techniques, démarchage...)
* La gestion d'un répertoire régional
* L'organisation et la coordination de formations
* La représentation des intérêts des professionnels auprès des pouvoirs publics

Contacts : reseau.ra.tractionanimale@gmail.com – 06 77 10 67 06

**Le RéPARATA se compose de 2 catégories de membres:**

***1. Les Membres actifs (avec droit de vote) :*** Personne morale ou physique qui participent activement à l'objet de l'association.

*Pour être membre actif, il faut :*

* *Avoir une activité professionnelle officielle dans la filière Traction Animale, implantée en Auvergne-Rhône-Alpes*
* *Être en règle avec la législation en vigueur*
* *Être disposé à contribuer activement aux actions du réseau*
* *Démontrer sa volonté de mutualiser les efforts de chacun,*
* *Être loyal avec ses confrères en matière de concurrence et d'organisation des marchés.*
* *Être à jour de sa cotisation*

***2. Les Membres associés (sans droit de vote)*** *:* Personne morale ou physique, non professionnelle, qu'elle soit en formation, en apprentissage ou qu'elle soit intéressée par les équidés au travail.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

***=> POUR ADHÉRER, il faut faire acte de candidature et être agréer par le conseil d'administration.***

Envoyer ce bulletin d'adhésion à Philippe Escalle, 406 impasse trachicotte, 38210 St Quentin sur Isère avec le chèque correspondant ainsi qu'une attestation de RC pro pour l'activité annoncée et la fiche de renseignements complétée.

Nom et Prénom : ...........................................................................................................................................................................

Tél : ...................................................................... Mail : ..............................................................................................................

Adresse : ........................................................................................................................................................................................

............................................................................................................................................................................................................

Activité professionnelle :............................................................................................................................................................

N° SIRET de l'Entreprise : .......................................................................................................................................................

***Je soussigné, ayant pris connaissance de ses statuts, adhère au Réseau Rhône Alpes Traction Animale et à ses objectifs. Je m'engage à participer activement à ses activités pour promouvoir la traction animale en Rhône-alpes.***

MEMBRE □ ACTIF DATE ET SIGNATURE

(cf au dos) □ ASSOCIE

COTISATION : □Personne physique: 40 € (chèque à l'ordre de "RéPARATA " )

 □ Personne morale: 80 €